



AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée assistante-greffière de la susdite Municipalité aux personnes intéressées que :

Conformément à l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie a procédé, lors de la séance ordinaire du 2 novembre 2020, à l'adoption du calendrier, ci-après détaillé, de ses séances ordinaires pour **l'année 2021**, qui se tiendront **les lundis à 19 h 30 aux dates suivantes** :

11 janvier	5 juillet
1 ^{er} février	23 août
1 ^{er} mars	13 septembre
12 avril	4 octobre
3 mai	15 novembre
7 juin	6 décembre

Donné à Ville de Lavaltrie, ce 5 novembre 2020.

Marie-Josée Charron, assistante-greffière